VIII

TRADUIRE[1]

PAR J. MAROUZEAU
Professeur à la Sorbonne

Comment traduire? La question est de celles qui ne comportent pas de solution idéale, vu qu'il est impossible de faire passer d'une langue dans une autre tous les éléments de l'énoncé, sens et style. On ne peut rendre tel aspect de l'original qu'en sacrifiant tel autre : que faut-il respecter? que peut-on sacrifier?

Le débat se poursuit depuis qu'il y a des traducteurs : Ennius ne rend pas Euripide comme Livius Andronicus Homère ; saint Jérôme a une méthode qui n'est pas celle de Cicéron, l'un ayant la préoccupation d'éclairer son lecteur et l'autre celle de respecter les textes sacrés[2] ; les premières traductions françaises du latin, au x^e^ siècle, sont des décalques où se trahit l'effort imposé à une langue encore inapte ; dans les siècles qui suivent apparaît la traduction scolaire, intégrale, servile, conçue comme une sorte d'explication grammaticale ; puis les humanistes de la Renaissance veulent tirer des textes anciens de quoi enrichir et illustrer la langue française ; Amyot aborde son texte en auteur original plus qu'en traducteur... C'est seulement à partir du XVI^e^ siècle, avec le *Manifeste* de Du Bellay, le traité d'Étienne Dolet sur *La manière de traduire* et l'*Art poétique* de Jacques Peletier du Mans, que le problème de la traduction se trouve envisagé dans sa complexité.

Ce problème, le XVII^e^ siècle ne le résoudra pas. Il l'esquivera plutôt. Le traducteur habillera son auteur comme le metteur en scène habille ses personnages, à la moderne : Segrais se vante d'avoir donné l'*Énéide* en français « comme il a conçu que Virgile

1. Cet article est le développement d'un Rapport présenté au Congrès Guillaume Budé à Nice en 1935, et résumé dans les *Actes du Congrès* (Les Belles-Lettres, 1935, p. 45 et suiv.). Parallèlement à ces considérations théoriques, j'ai formulé quelques conseils pratiques en vue de la version latine dans *La traduction du latin* (*Collection d'études latines*, Les Belles-Lettres, 2^e^ édition, 1937).

2. G. Cuendet, *Cicéron et saint Jérôme traducteurs* (*Revue des Études latines*, 1933, p. 380 et suiv.).

l'eût donnée lui-même s'il fût né sujet de Louis XIV » ; Perrot d'Ablancourt, auteur des traductions que Ménage qualifiait de « belles infidèles », estime qu'il faut surtout se préoccuper de réaliser l'agrément : « Comme l'auteur a été agréable en sa langue, il faut qu'il le soit encore en la nôtre, et, d'autant que les beautés et les grâces sont différentes, nous ne devons point craindre de lui donner celles de notre pays, puisque nous lui ravissons les siennes. » Pour tout ce siècle, ou peu s'en faut, traduire, c'est conquérir l'original, c'est transporter chez nous les dépouilles des anciens et franciser le butin conquis ; méthode d'adaptation de l'antiquité au goût moderne et de transposition plutôt que de traduction véritable. Aussi ne tirerons-nous pas grand'chose du *Manuel de la traduction* dans lequel De l'Estang, en 1670, expose les règles qu'on peut tirer des traductions publiées de son temps[1].

Le XVIIIe siècle va plus loin encore dans la voie de la traduction-trahison. Ce siècle nous a donné deux versions d'Homère, celle de Mme Dacier et celle de La Motte ; Voltaire dit de l'une : « Qui a lu Mme Dacier n'a pas lu Homère », et de l'autre : « La Motte a ôté beaucoup de défauts à Homère, mais il n'a conservé aucune de ses beautés. » C'est pourtant au XVIIIe siècle que va apparaître la théorie de la traduction rigoureuse : D'Alembert estime que « la langue de la traduction doit... porter l'empreinte du génie de l'original et de la teinture étrangère ». « Que les traducteurs se persuadent, dit l'abbé Grosier, que ce n'est pas leur esprit que nous cherchons dans une traduction, mais celui des écrivains originaux dont ils sont les interprètes. »

Le XIXe siècle affirmera ce point de vue : « En traduisant, dit Mme de Staël, il ne faut pas donner à tout ce qu'on traduit la couleur française. » Ces idées se répandront chez les traducteurs de la période romantique, après avoir été codifiées par les Allemands : Novalis, Schlegel, Tieck, Voss, Schleiermacher, Gœthe lui-même, et ce dernier pousse si loin le scrupule de la fidélité au texte qu'il ne craint pas de demander « qu'on traduise jusqu'à l'intraduisible[2] ».

Les progrès extraordinaires de la philologie depuis une centaine

1. Cf. H. Hennebert, *Histoire des traductions françaises d'auteurs grecs et latins pendant le XVIe et le XVIIe siècle*, Gand, 1858.

2. Cf. J. Bellanger, *Histoire de la traduction en France*, Paris, Lemerre, 1892 et 1903 ; Mlle M. Chandibine, *Humanités (Lettres)*, 1932, p. 237 et suiv., 280 et suiv.

d'années, les besoins du public lettré, la diffusion de la culture classique, le développement de l'organisation scolaire ont fait qu'en notre temps la traduction est devenue l'exercice-type de la formation humaniste, et qu'il est impossible de s'y livrer sans prendre parti sur la méthode.

Peut-on se mettre d'accord sur certains points essentiels?

Au moment de rechercher ce que peut être la traduction idéale, on pourrait faire dévier le problème en alléguant qu'il n'y a pas à définir *une* traduction, mais bien *des* traductions, et que telle qualité convient à l'une, telle à l'autre, sans que nécessairement on doive tenter la tâche impossible d'assurer à une traduction toutes les qualités réunies.

Ainsi, à un élève qui prépare une version d'examen, nous demandons essentiellement de montrer par sa traduction qu'il comprend le sens et les nuances du texte ; un philologue qui accompagne d'une traduction son commentaire s'attache à faire ressortir ce qu'il y a dans l'original de typique et de notable ; celui qui traduit pour un public de non-spécialistes a le souci de présenter un texte « lisible » et qui ne sente pas la traduction ; d'autre part, on ne rend pas un texte technique comme un texte littéraire, un texte de poésie comme un texte de prose, un développement oratoire comme un résumé historique... Mais le traducteur, quels que soient les aspects particuliers de sa tâche, reste soumis à des obligations générales sur lesquelles il est possible, et nécessaire, de s'entendre en principe. Il y a des qualités qui, en plus ou moins grand nombre et à des degrés variables, peuvent être exigées de toute espèce de traduction.

Pour sérier les difficultés, je considérerai d'abord ici le mot, puis les groupements de mots, la construction syntaxique, enfin la disposition des mots dans la phrase et l'arrangement des phrases dans l'énoncé.

I. — Il est banal de dire que le mot doit être traduit par un correspondant qui rende exactement non seulement son contenu, mais aussi sa nuance. La réalisation est difficile, mais le principe n'est pas contesté.

Il y a pourtant dans cet ordre d'idées des défauts contre lesquels on n'est pas assez en garde.

Il y a la suggestion ou plutôt la tyrannie de ce qu'on peut appe-

ler le vocabulaire traditionnel de la version latine. Je ne parle même pas de la fâcheuse tendance qu'on a à employer pour la traduction du latin un vocabulaire suranné, qui nous montre le « prince » à la tête de ses « guerriers », dressant des « embûches » et répandant le « carnage », puis regagnant sa « cité » pour célébrer avec son « épouse » par des « festins » la « vertu » de ses « légions », prêt à récompenser « les bons » et punir « les méchants ». Mais il y a des traductions stéréotypées qui, sans dater comme celles-là, marquent presque autant et bannissent des textes quantité de bons et beaux mots français : on rend *itaque* par « c'est pourquoi », sans penser à « aussi » ; *parum* par « trop peu », sans penser à « guère » ; *quidem* par « certes », sans penser à « bien » ; *locus* par « le lieu », sans penser à « l'endroit » ; *onus* par « le fardeau », sans penser à « la charge »... Or, entre deux mots possibles, il me paraît bon de choisir en principe celui auquel on ne pense pas d'ordinaire ; cela seul suffira souvent à enlever à la traduction l'allure d'une traduction.

Autre suggestion dont on ne se défend pas assez : celle des ressemblances du latin au français. Il ne s'agit pas ici de reprendre les fautes élémentaires qui consistent à traduire *crimen* par « crime » et *auarus* par « avare ». Mais que de bons traducteurs ne surprend-on pas à rendre automatiquement *uoluptas* par « la volupté », *amicitia* par « l'amitié », quand il s'agit là d'un banal plaisir et ici de relations de société plutôt que de sentiment !

Autre tentation encore dont il faut se défier : celle de la traduction dite « étymologique ». Non certes qu'il faille la proscrire en principe ; elle est, au contraire, une coquetterie recommandable, et il pourra être ingénieux, par exemple, de traduire *humilis* par « terre à terre » ; mais souvent l'étymologie est trompeuse et nous détourne du sens actuel, donc réel, du mot : à l'époque classique, *mortales* signifie « les humains » par opposition aux animaux bien plutôt que « les mortels » par opposition aux dieux ; il n'y a pas plus dans *abhorrere* l'idée de l'horreur ou du hérissement qu'il n'y a dans le français « étonner » l'idée du tonnerre... Ici les traducteurs pèchent plus d'une fois par excès de scrupule.

En revanche, ils n'ont pas toujours assez de scrupule vis-à-vis de la « qualité » des mots. On les voit rendre indifféremment *filius* ou *natus* par « fils » ou « enfant », *gelidus* ou *frigidus* par « froid » ou « frais » ou « glacé », sans remarquer qu'il y a en français comme en

latin des mots qui ne font que nommer l'objet et d'autres qui le présentent avec sa qualité, plaisante ou déplaisante, avec une « couleur », une « affectivité »...

Mais, sans descendre jusqu'à ces subtilités, on rencontre, en ce qui concerne le vocabulaire, deux difficultés presque insurmontables.

L'une qui consiste à trouver, pour rendre un mot unique, un mot unique. La chose est parfois impossible : comment traduire par un mot unique le latin *iubetur* = « il reçoit l'ordre de », *solere* = « avoir l'habitude de », *multa* = « bien des choses ». Souvent même la chose est à éviter : à *cognoscere* ne répond pas un mot « connaître », mais une périphrase « prendre connaissance de ». Mais trop souvent le traducteur se laisse aller sans nécessité à délayer en une périphrase ce qu'un mot unique exprimerait excellemment, rendant, par exemple, *ardens* par « plein d'ardeur », *quaestus* par « des motifs intéressés ». Faut-il dire aussi qu'il n'hésite pas, le cas échéant, à resserrer en un mot ce que le latin exprime par un complexe : *spes futuri* = « l'espoir », *honorum cupido* = « l'ambition »? Ce procédé de substitution n'est admissible que là où la langue se refuse absolument à fournir la correspondance attendue.

On peut formuler comme suit quelques règles essentielles[1] :

1° Ne pas ajouter, traduisant, par exemple, *nouus* par « nouveau et étrange » ;

2° Ne pas retrancher, traduisant *uiuus ac superstes* par « survivant » ;

3° Ne pas décomposer : *stupens* n'est pas « profondément étonné » ;

4° Ne pas recomposer : *cupidus habendi* n'est pas l'équivalent pur et simple de « avare » ;

5° Ne pas répéter ce qui ne l'est pas : *uirtutem militum ciuium fortitudine metiri* sera mal traduit par « mesurer le courage des soldats au courage des citoyens » ;

6° Ne pas manquer de répéter ce qui l'est : *animus excelsus excelsa petit* sera mal rendu par « un esprit élevé cherche les grandeurs ».

1. Je les emprunte aux *Conseils pour la version latine* que j'ai publiés sur la demande du Groupe d'études anciennes de la Sorbonne dans son *Bulletin bibliographique*.

II. — Une autre difficulté, plus grave, est celle de conserver au mot sa catégorie grammaticale. Ici encore il y a souvent impossibilité absolue : le latin, au contraire du français, emploie le participe de préférence au gérondif, le génitif du substantif plutôt que l'adjectif d'appartenance ; il possède l'adjectif neutre substantivé, le passif, qui nous sont presque étrangers ; comment traduire *urbs capta* autrement que « la prise de la ville », *est mihi liber* par « j'ai un livre », *ordo dicendi* par « le tour de parole », etc.? Mais en dehors des cas où l'on est tenu par la nécessité, il est bon que le lecteur puisse retrouver dans la traduction, en même temps que la correspondance verbale, autant que possible la correspondance grammaticale.

Que surtout on ne pratique pas vis-à-vis de la forme grammaticale cette désinvolture qui fait sans cesse à la subordination substituer la coordination : *amica silentia lunae* = « le silence et la complicité du clair de lune », et inversement : *nobilis et uolgatus* = « de notoriété publique », *admiratio et studium* = « une admiration passionnée ».

A plus forte raison convient-il de ne pas pratiquer cette espèce de système des équivalences qui, faisant dire qu'une double négation équivaut à une affirmation, que l'énoncé d'une notion équivaut à la négation du contraire, conduit à traduire *animo non infirmo* par « d'un cœur courageux », ou inversement *liberaliter* par « non sans noblesse ». Les équivalences mathématiques n'ont pas cours dans le langage. Entre l'expression simple et l'expression indirecte il y a des différences de nuance et de style, deux éléments essentiels dont la considération caractérise la bonne traduction.

En ce qui regarde la syntaxe, une question se pose sans cesse : le traducteur doit-il — ou peut-il — à une syntaxe latine substituer une syntaxe dite française? Ici encore, il y a souvent difficulté insurmontable. Nous n'avons aucun moyen, étant donnée une phrase : *uenit ut uideret*, de conserver la subordination personnelle (= « pour qu'il vît ») et de ne pas adopter la traduction « afin de voir » ou « pour voir » ou simplement « voir ». On n'hésitera donc pas à dire : *si summam respicies* = « à regarder l'ensemble », *cum proficisceretur* = « en partant », etc. Mais ici encore il ne faut pas s'autoriser des nécessités éventuelles pour en tirer un prétendu droit. Dans la mesure où la syntaxe est commune au

latin et au français, il faut en respecter les formes. Dans ses *Règles pour éditions critiques*, publiées à l'usage des traducteurs de la Collection G. Budé, L. Havet a écrit : « D'une façon générale, et pour mieux atteindre la fidélité vraie, le traducteur sacrifiera délibérément la grammaire au style. » Principe, à mon sens, révoltant, car qu'est-ce que le style, sinon l'usage personnel que fait l'écrivain des éléments et des règles fournies par la grammaire? Sacrifier la grammaire, c'est sacrifier un élément essentiel du style. Pour le traducteur, comme pour l'écrivain original, vaut la sommation de Victor Hugo : « Paix à la syntaxe ! »

III. — Seulement le respect des formes syntaxiques a une conséquence importante : il conduit à conserver la forme et par suite le développement de la phrase latine. C'est ici que se pose la fameuse question du latin langue à syntaxe complexe et phrases longues, et du français langue à syntaxe simplifiée et phrases courtes. Étant donnée une phrase latine telle que :

Cum perustus ardentissima febre tandem remissus unctusque accepissem a medico potionem, porrexi manum utque tangeret dixi admotumque iam labris poculum reddidi (Pline le Jeune, *Epist.*, VII, 1), il paraît qu'il serait conforme au génie de la langue française de traduire :

« J'avais souffert d'une fièvre ardente qui me consumait. Enfin, j'éprouvais du soulagement et on m'avait frictionné. Le médecin m'offre à boire. Je lui présente ma main ; je lui demande de la tâter. La coupe touchait déjà mes lèvres : je la rendis au médecin. »

Ici je me séparerai catégoriquement de ceux qui représentent peut-être la majorité des traducteurs. Je veux bien admettre que si l'on prend la moyenne des écrivains on en trouvera peut-être plus en latin qu'en français qui se plaisent aux complexités de la syntaxe et aux phrases à hypotaxes multiples. Question de plus ou de moins. Différence de degré, non de nature. En tout cas, personne ne contestera que le latin, comme le français, trouve dans l'alternance des phrases simples et courtes et des phrases longues et complexes, de la parataxe et de l'hypotaxe, un moyen d'expression des plus efficaces, la construction par juxtaposition convenant à un énoncé de nature familière, spontané, émotif, au dialogue rapide, au portrait esquissé, à la désinvolture ou, au contraire, à la vigueur incisive, et l'énoncé par subordination traduit-

sant une attitude plus intellectuelle, supposant une vue des choses réfléchie, médiate, propre aux circonstances où l'on demande au lecteur de suivre un raisonnement, d'embrasser un ensemble, de prendre intérêt aux rapports plus qu'aux notions. Que reste-t-il de cette discrimination si l'on se livre au jeu facile de couper sans cesse, si l'on pratique le système de « diviser pour traduire »? Qu'on n'objecte pas qu'à suivre le latin dans ses jeux syntaxiques on alourdit et défigure le français ; j'en appelle à Montaigne, et Balzac, et Bossuet, et Montesquieu, et Buffon, et Rousseau, et Chateaubriand, et même aux amateurs de brièveté pris communément pour garants, La Bruyère, Voltaire..., qui ont su le cas échéant d'autant mieux tirer parti des deux modes d'expression que, leur instinct les orientant vers l'un, ils employaient l'autre avec réflexion et par art.

IV. — Une autre question délicate est celle que pose l'arrangement non plus syntaxique, mais syntactique, comme on dit quelquefois, des mots dans la phrase[1].

Il règne à ce sujet un préjugé qui inspire depuis longtemps l'enseignement scolaire : c'est qu'on doit s'attacher à reproduire en français l'ordre de la phrase latine. Aucune règle n'est plus séduisante, parce qu'elle satisfait notre besoin inné de logique et de parallélisme ; ni plus propre à donner confiance, parce qu'elle paraît s'autoriser de principes formulés par d'illustres maîtres : H. Weil, A. Bergaigne, L. Havet ; aucune règle, peut-être, n'est plus trompeuse, parce qu'elle suppose entre la phrase française et la phrase latine une identité de structure que démentent les faits, et conduit en définitive à méconnaître les principes mêmes dont elle se réclame. La recommandation formulée par L. Havet dans les *Règles pour éditions critiques* est la suivante : « Dans la mesure du possible, le traducteur conservera l'ordre antique des mots, sauf à modifier la construction : *Dareum uicit Alexander* = « Darius fut vaincu par Alexandre », la tournure active devenant passive. Dans l'original, en effet, l'ordre des mots a été dicté par la marche de la pensée ; il est personnel, il vient de l'auteur, tandis que la construction vient de la langue. »

1. Sur cette question, cf. les observations que j'ai présentées dans un article de la *Revue des Études latines*, t. II, 1924, p. 189 et suiv. : *La traduction et l'ordre des mots; phrase latine et phrase française.*

A mon avis, tout est à reprendre dans ces prescriptions. D'abord, à supposer qu'on doive sacrifier ce qui vient de la langue à ce qui vient de l'auteur (or, c'est là un principe contestable), il est inexact que l'ordre des mots appartienne en propre à l'écrivain. Il est déterminé essentiellement par la structure fondamentale de la langue, qui veut, par exemple, que le verbe se place normalement à la fin, les mots accessoires à la seconde place, l'adjectif déterminatif après son substantif et le qualificatif avant, etc. Le français possède aussi une construction fondamentale, qui fait, par exemple, que le verbe se place au milieu, le possessif devant son substantif, etc. Ce qui répond à la construction fondamentale du latin, c'est la construction fondamentale du français, qui n'est pas nécessairement la même. Ce qui traduit *patrem meum diligo*, c'est : « j'aime mon père », ce n'est pas : « le père qui est le mien, je l'aime ». On pensera que je choisis un exemple trop élémentaire, qui résout la question par l'absurde? L. Havet, dans l'*Introduction* à son édition de l'*Asinaria*, explique qu'il se croit obligé de traduire, pour respecter l'ordre des mots : *me esse dicit* = « je suis, dit-il ». Un de ses disciples, de la phrase latine : *causam apud regem... iussus est dicere*, tire la phrase française : « Son procès ayant été soumis au roi..., il reçut l'ordre de comparaître. » Un traducteur de Phèdre, qui se vante en sous-titre de présenter une traduction « dans l'ordre des mots latins », va jusqu'à écrire des monstruosités telles que : « Pourquoi, dit-il, troublée, as-tu fait l'eau pour moi buvant? » Monstruosité, aurait dit L. Havet, parce que le traducteur s'est astreint à conserver non pas seulement l'ordre, mais les catégories grammaticales. Pour respecter l'ordre, dit-il, on adoptera « force modifications de tournures, passif pour actif, interrogation pour négation, nom pour verbe, régissant pour complément, complément pour régissant... ». Après toutes ces substitutions, on peut se demander ce qui restera et de la langue, et du style, et de la pensée. Suivre ces principes avec conséquence conduirait, selon moi, à une caricature de traduction. En veut-on un exemple, entre cent? Je l'emprunte à une autre traduction de Phèdre : « *Asellus apro cum tulisset se obuius, — Salue, inquit, frater!* » = « L'âne, le sanglier se trouvant sur son chemin : Bonjour, lui dit-il, mon frère ! » Est-ce que je me rends ma tâche facile, en choisissant des exemples visiblement ratés? En voici un, qui m'a été proposé précisément pour justifier la méthode que je

combats. Il s'agit du vers 430 de l'*Asinaria* : « *atque erus in hara, haud aedibus habet* » = « et le maître a un toit à porcs, non une maison, pour abri ». Quel est l'effet de la construction choisie? De substituer à *habet*, verbe banal, laissé à une place banale, qui est en latin pour le verbe la dernière, un complément de forme rare « pour abri », contenant un substantif expressif et qu'on loge à la place significative, en français la dernière. C'est fausser comme à plaisir et le sens, et la forme, et le style.

Reproduire l'ordre du latin, sous prétexte de rendre les intentions de l'auteur, c'est supposer que les intentions de l'auteur s'expriment par les mêmes procédés dans une langue et dans l'autre. Or, il n'en est rien. Des deux procédés essentiels du latin, l'un, la disjonction, est inconnu au français, l'autre, l'inversion, a d'ordinaire dans notre langue une valeur toute différente. Même dans une phrase simple, et lorsque apparaît un parallélisme entre la construction latine et la construction française, ce parallélisme n'est d'ordinaire qu'extérieur et formel. Voici une phrase élémentaire : *cum libebit, loquar*, qui, littéralement traduite, devient : « quand il me plaira, je parlerai ». Or, une telle traduction, dans certains cas, constituera un véritable faux-sens, et le sens vrai ne sera obtenu que si l'on prend le contre-pied de la construction latine : « je parlerai quand il me plaira », avec le sens de : « je ne parlerai que quand il me plaira ».

Ceci tient au fait que, sauf l'emploi de procédés spéciaux, le point culminant de l'énoncé n'est pas à la même place dans la phrase française et dans la phrase latine. En général, s'il n'y a aucune indication contraire, la phrase française comporte une intensité croissante, la phrase latine une intensité décroissante. Une phrase française prend deux sens opposés suivant qu'on en intervertit les termes ; comparez : « je travaille *pour passer le temps* », avec : « pour passer le temps, *je travaille* » ; — « il s'instruit *en jouant* », avec : « en jouant, *il s'instruit* ». La phrase latine aussi pourra prendre deux sens différents, suivant la disposition des termes, mais justement en sens inverse du français. Si bien que, pour traduire correctement, il faudra souvent renverser l'ordre latin. Ainsi dans ces deux passages de Plaute :

Aul. 153 : *Hoc face quod te iubet soror. — Si lubeat faciam.*
= « je le ferai *si ça me plaît* ».

Asin. 201 : *Si aes habent, dant mercem.*

= « ils donnent la marchandise *quand ils ont l'argent* » (et seulement alors).

C'est le lieu de répéter qu'une traduction ne saurait se contenter, à plus forte raison se vanter, d'être un calque. A un procédé d'ordre répond un français non pas nécessairement un procédé d'ordre, mais, suivant les cas, une addition, une périphrase, une reprise, un changement de construction... Depuis que l'attention a été attirée sur cette question si importante de l'ordre des mots, on s'est habitué à dire : l'ordre des mots joue en latin un rôle considérable : il faut le reproduire dans la traduction. Ce n'est pas revenir en arrière, c'est faire un pas de plus en avant que de dire : l'ordre des mots joue en latin un rôle considérable : il faut, non pas le reproduire, mais l'interpréter et le traduire.

Est-il besoin de dire que je mets ici en garde contre un abus, et qu'il n'est pas dans ma pensée de recommander en principe le bouleversement et la désagrégation de la phrase latine? Ce serait contraire à toutes les règles que j'ai proposées jusqu'ici. Indépendamment des cas où le latin pratique un ordre des mots qui n'a pas de correspondant en français, il reste que dans l'une et l'autre langue la construction de la phrase répond à des intentions et préoccupations analogues : démarche naturelle de la pensée ou au contraire présentation orientée en vue d'un effet, raisonnement guidé par un fil conducteur ou disposition dramatique propre à ménager l'attente, la surprise, à exprimer l'insistance... Étant donnée une phrase aussi délibérément construite que celle de Virgile (*Aen.*, VIII, 81 et suiv.) :

Ecce autem, subitum atque oculis mirabile monstrum,
Candida per siluam cum fetu concolor albo
Procubuit uiridique in litore conspicitur sus!

dont la disposition, avec le coup de théâtre du monosyllabe final, plaît tellement au poète qu'il l'a reprise par trois fois dans son poème, ce serait une trahison évidente que de prétendre conserver l'ordre grammatical stéréotypé de la phrase française : sujet — verbe — régimes, et nous devons nous arranger pour ne faire apparaître la laie mystérieuse (*sus*), en français comme en latin, qu'à l'extrême limite de la longue phrase qui l'annonce.

Il en sera ainsi, quoique avec moins de rigueur, dans nombre de cas. J'irai même plus loin. Si forte est la tendance du traducteur, déjà chargé de maintes obligations contradictoires, à négliger cette exigence supplémentaire de l'ordre des mots, si fréquente est la faute qui consiste à traiter la phrase moins comme un système organisé que comme une somme d'éléments interchangeables, que la recommandation de respecter l'ordre des mots est utile, même si elle dépasse le but. Et en ce sens il faut dire que les règles proposées par L. Havet, quels qu'aient été pendant un temps les abus auxquels elles ont donné lieu, n'auront pas été sans profit.

V. — On n'est pas au bout de sa peine quand on a rendu le sens des mots, respecté tant bien que mal les tours syntaxiques, tenu compte de la succession et de la disposition des termes ; reste à savoir si l'on a rendu ce à quoi l'auteur souvent tient par-dessus tout, son style, c'est-à-dire ce je ne sais quoi qui fait la personnalité de l'écrivain, l'originalité d'une œuvre, la couleur d'un passage, effet de procédés d'ordinaire inconscients ou du moins inanalysés, d'autant plus difficiles à faire passer d'une langue dans une autre.

Le souci de satisfaire aux exigences du style trouve en lui-même son pire ennemi : j'entends que ce qui détourne le traducteur de rendre le style de son auteur, c'est la peine qu'il se donne lui-même pour « faire du style ». Nous croyons avoir tout fait quand, en traduisant un texte latin, nous l'avons mis « en bon français ». Mais qu'appelle-t-on d'ordinaire traduire « en bon français »? C'est réaliser ce type de langue littéraire passe-partout qui ne ressemble à rien parce qu'elle est à tout le monde, synthèse de tout ce qu'il y a dans la langue de termes et de tours traditionnels, de formules toutes faites, d'alliances de mots attendues, de clichés, d'élégances à bon marché : « je ne saurais dire à quel point..., n'est-il pas vrai que..., il n'est personne qui..., c'est ainsi qu'on voit..., encore que d'ordinaire..., puisque aussi bien..., il est d'un honnête homme..., il sied à chacun... ».

Bien heureux quand on ne descend pas plus bas pour adopter cette langue traditionnelle dont j'ai parlé plus haut, qui a ramassé au cours des siècles tout un attirail de termes et de tours d'une élégance aujourd'hui désuète, et qui constitue un véritable jargon de la version latine.

Traditionalisme facile ou recherche irréfléchie, on en arrive à

enrober dans une langue stéréotypée les auteurs les plus divers, traduisant un dialogue comique comme une tirade de tragédie, une lettre familière comme un discours de consul, traitant l'égal Térence comme le Plaute bigarré, l'élégant Pline comme le nerveux Tacite, le Virgile nuancé comme le violent Lucain...

Tous les styles sont à interpréter, et tous sont à rendre ; il faut pour chaque texte chercher dans notre langue les procédés susceptibles d'en reproduire le ton, la couleur, l'originalité ; il arrivera même qu'on doive, pour certains écrivains qui ont été amateurs d'élégante banalité (et Dieu sait si Rome en a produit), avoir recours précisément à cette langue traditionnelle que nous proscrivons en principe. La marque d'une traduction excellente, c'est qu'elle permette de porter sur le texte traduit un jugement de style, tel qu'on le porterait sur le texte original.

VI. — Faut-il, en terminant, poser encore une question d'importance, qui n'est pas sans lien avec les précédentes, puisqu'elle a trait à la correspondance formelle d'une langue à l'autre — je veux dire la question de la traduction des poètes?

Devons-nous traduire les vers latins en vers français? Faisant abstraction de tout ce qu'on peut dire — et qui a été dit — en faveur de l'une ou l'autre solution, je ne retiendrai qu'une seule considération, qui, à mon sens, est dirimante.

L'argument essentiel des partisans des vers, c'est que, puisque l'idéal est de traduire intégralement un texte, on fait tort au poète en négligeant le rythme et la mesure, qui constituent une bonne partie de son art. Cet argument vaut exactement en sens contraire de ce qu'on en attend. C'est un fait que, lorsqu'on traduit un poète en vers, on n'arrive, à grand renfort d'arrangements, d'omissions, de chevilles, de transpositions, qu'à écrire des vers qui ne sont pas de la poésie. L'obligation de réaliser l'égalité des membres métriques et d'assurer le retour de la rime sans faire tort au sens conduit fatalement à renoncer au rythme, qui est l'essentiel des vers. Aussi, quand un vrai poète s'attaque à un poète, il le traduit volontiers en prose, comme a fait Leconte de Lisle pour Horace. C'est en se libérant des contraintes formelles, mesure des syllabes et rime, qu'on acquiert la liberté de réaliser le rythme, et ainsi, en y joignant les autres éléments de la poésie, harmonie, qualité des mots, etc., de rendre l'impression du texte original.

Une traduction en prose est quelquefois poétique ; une traduction en vers ne l'est presque jamais. Et comment le serait-elle? On demande d'être poète, sous la pression de mille contraintes impératives et contradictoires, à un homme qui, même maître de son inspiration, s'en avouerait incapable.

* * *

Faut-il me résumer? Pour le faire efficacement, j'imagine qu'il convient de définir ce qui doit être le critère essentiel de la bonne traduction. Laissant de côté tous ceux qu'on invoque d'ordinaire et sur lesquels on n'aurait pas de peine à s'entendre : exactitude, élégance, etc., je n'en retiendrai qu'un, qui me paraît concilier toutes les exigences : la traduction doit être telle qu'elle puisse servir de base à un commentaire, au moins approximatif, du texte original. C'est-à-dire que le lecteur doit y trouver non seulement le contenu exact du texte, notions et raisonnements avec leurs nuances, mais, dans la mesure du possible, la forme que revêt ce contenu : qualité du vocabulaire, aspect grammatical, forme syntaxique, particularités du style...

Telle est bien, me semble-t-il, la conclusion des études les plus judicieuses qui aient paru en ces derniers temps sur ce problème de la traduction : « rendre exactement toutes les idées du texte, dit M^lle^ A. Guillemin (*Sur quelques difficultés de la traduction*, dans la *Revue des Études latines*, 1924, p. 182), mais aussi rendre l'impression faite sur le lecteur par le texte » ; « être fidèle, dit M. Marcel Prévost dans l'*Introduction* à sa traduction des *Héroïdes* (Collection G. Budé, p. XXII), mais rendre aussi l'allure du style..., égaler en français la valeur littéraire du texte original..., mettre le lecteur français, en face du texte français, dans l'état où se trouvait le lecteur latin en face du texte latin ». Quadrature du cercle? se demande M. Marcel Prévost. Évidemment. « Rendre en français une phrase latine, dit-il, constitue un de ces problèmes dont les géomètres disent qu'ils sont à trop de conditions, par exemple de vouloir faire passer un cercle par quatre points donnés au hasard... Dans la plupart des cas, le mieux qu'on puisse tenter, ce sera de faire passer le cercle par trois de ces points et au plus près du quatrième. » Fort bien : proposons-nous comme but cette approximation de la quadrature.

Le pire serait, en tout cas, d'accepter le principe des compromissions. Il faut que la traduction soit et demeure une lutte. Si l'on accepte dès l'abord de renoncer à une partie de la tâche, c'en est fait de l'effort, et par conséquent de la tâche tout entière. Le traducteur est à chaque instant pris entre deux obligations contradictoires ; il ne se dérobera ni à l'une ni à l'autre, quitte à rester à mi-chemin et de l'une et de l'autre ; cette demi-réussite vaudra mieux que l'espèce de ruse paresseuse qui consiste à compenser l'abandon d'une obligation par la fidélité à l'autre. C'est à cette condition que, mieux qu'un exercice de latin et qu'un exercice de français, la traduction sera un fructueux exercice de méthode et un acte de probité intellectuelle.

J. Marouzeau.